



Depuis la rentrée scolaire de septembre, 318 élèves peuvent suivre les cours dispensés par la nouvelle école de musique intercommunale née de la fusion avec l'école Bruit'sonnière.

Mais qu'a bien pu changer cette fusion ? « Plus d'élèves, de professeurs et de locaux à gérer... donc plus de travail ! », sourit Frédéric Germot, son directeur. Une rentrée chargée donc pour accueillir les 318 élèves (contre 243 avant l'été), 24 professeurs (19 auparavant) présents sur les sites de Billom, Pérignat-ès-Allier, Chignat-Vertaizon ou encore Mur-sur-Allier (Mezel). Mais pour le directeur, « c'était une évolution nécessaire pour une homogénéisation de l'offre musicale sur l'ensemble du territoire. »

Au hit-parade des instruments, le piano connaît toujours autant de succès (un quart des élèves) et devance la guitare et les percussions. On notera que la famille des cuivres se féminise peu à peu ou que la flûte traversière séduit très largement un public féminin (un seul garçon

pour 21 filles). « L'enfant sait exactement de quel instrument il veut jouer et les parents font l'effort de le conduire là où les cours sont dispensés », déclare le directeur. Parmi les ouvertures de nouvelles classes, l'éveil musical destiné aux 4-6 ans est désormais aussi enseigné à Mezel (12 élèves) le mercredi de 17h15 à 18h45 à et Chignat (7 élèves) le mardi de 17h15 à 18h30.

Ateliers collectifs et musiques actuelles

Si les adultes sont minoritaires (15% des effectifs), ils constituent toutefois un véritable socle pour les pratiques collectives : Le Brass, l'Atelier Jazz, les Musiques actuelles, etc. L'atelier Musiques actuelles, qui travaille cette année le répertoire de Queen, AC/DC, ZZ Top, a, en effet, le vent en poupe et se joint, depuis deux ans, aux Rencontres départementales au Tremplin à Beaumont. Vingt-cinq élèves participent ainsi aux trois ateliers collectifs réunissant basse, batterie, piano, guitare et chant (Vertaizon) encadrés par Philippe Brun (percussionniste) et Emmanuel Savry (guitariste). « Nous fonctionnons beaucoup en dynamique de projets, notamment en collaboration avec les autres services communautaires, Pays d'Art et Histoire et Service culturel », insiste Frédéric Germot.

Ainsi, l'Ensemble Jazz et Le Brass donneront deux concerts en plein air le 7 mai (Jardin de la Croze à Billom) et le 5 juin (Saint-Dier-d'Auvergne) : « C'est un projet ciné-concert : 12 instruments à vent pour accompagner la projection de courts-métrages sur des musiques écrites spécialement par Eric Pigeon et Richard Poher. » Aux mêmes dates, les deux artistes participeront aussi à un projet mené avec l'orchestre harmonique de Vertaizon et le Cercle musical de Saint-Dier pour un concert de musiques « électro-ethno-jazz ». « Eric Pigeon est saxophoniste, Richard Poher est pianiste et joue du didgeridoo... Ce sera un rendez-vous très original. »

INFOS PRATIQUES

Billom Communauté - Enfance - Jeunesse

Nicole Majeune, directrice générale des services
nicole.majeune@billomcommunaute.fr
Stéphanie Vergniaud, directrice générale adjointe
stephanie.vergniaud@billomcommunaute.fr
Christelle Matussière, comptabilité
christelle.matussiere@billomcommunaute.fr
Laurence Baldassin, ressources humaines
laurence.baldassin@billomcommunaute.fr
Nadine Lavigne, accueil secrétariat
nadine.lavigne@billomcommunaute.fr
Céline Ollier, SPANC-Marchés publics
celine.ollier@billomcommunaute.fr
Laurent Mathiaux, Informatique
laurent.mathiaux@billomcommunaute.fr
Nicolas Blasquie, économie, urbanisme et habitat
nicolas.blasquie@billomcommunaute.fr

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Marie-Noëlle Escuriet, coordinatrice enfance-jeunesse
marienoelle.escuriet@billomcommunaute.fr

RAM

Catherine Phalip, responsable du RAM
catherine.phalip@billomcommunaute.fr

MULTI-ACCUEILS

Claire Juvin, directrice du multi-accueil
Les Pitchouns du Jauron
claire.juvin@billomcommunaute.fr

SERVICE CULTURE

Chloé Taris, animatrice culturelle
chloe.taris@billomcommunaute.fr

Agnès Berton, réseau de bibliothèques
agnes.berton@billomcommunaute.fr

Sophie Simonini, réseau de bibliothèques
sophie.simonini@billomcommunaute.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE

Frédéric Germot, directeur
frederic.germot@billomcommunaute.fr

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Anne Cogny, animatrice de l'architecture et du patrimoine
anne.cogy@billomcommunaute.fr

PISCINE

Michel Laboureyras, directeur du centre aquatique
michel.laboureyras@billomcommunaute.fr



Billom Communauté est le journal édité par la Communauté de communes de Billom Communauté, 7 rue Cohalion – 63160 Billom

Directeur de la publication : Gérard Guillaume
Coordination : Gilles Voldoire
Rédaction - Photos : Jérôme Kornprobst / Agence K'
Création graphique et mise en page : Jeanne Lopez-Belmonte / Atelier la Luna
N°ISSN : 2558-7803 – Tirage : 12 500 exemplaires
© Toute reproduction interdite sans autorisation

www.billomcommunaute.fr



Après les modifications apportées suite à l'enquête publique et aux avis des partenaires, le PLUi-H, Plan local d'urbanisme valant Programme local de l'habitat, a été adopté en conseil communautaire le 21 octobre dernier.

Un document d'urbanisme unique pour tout le territoire est un gage de cohésion territoriale. Fixant les règles à horizon 2030, il est aussi évolutif.

URBANISME

C'est un grand pas en avant pour le territoire. Après des mois à travailler sur ce dossier aussi crucial que sensible, les élus communautaires ont pu voter l'approbation du Plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat (PLUi-H). Après que le projet initial a été arrêté en février 2019, la Communauté de communes a respecté, comme le veut la règle, un long processus de concertation. En premier lieu, il y a eu la consultation des personnes publiques associées – l'Etat bien sûr mais aussi la Région AuRa, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Parc naturel régional Livradois-Forez et les chambres consulaires (agriculture, industrie) – qui disposaient alors d'un délai légal de trois mois pour indiquer leurs observations. « Globalement rien qui ne remette en cause l'économie générale du projet », se réjouit Jacques Fournier, vice-président chargé de l'habitat à Billom Communauté.

Long processus concerté

Malgré un projet déjà ambitieux en matière de réduction de zones constructibles notamment, les remarques les plus significatives allaient pourtant dans le sens du « toujours plus » : plus de réduction de surfaces urbanisables, plus de limitation de l'urbanisation linéaire (comprendre les constructions le long d'axes routiers en périphérie de villages). Ainsi, par exemple, la chambre d'agriculture s'est émue que la Communauté ait rendu certaines zones agricoles urbanisables. « Alors que le Plan prévoit une réduction conséquente des zones constructibles sur l'ensemble du territoire (140 hectares environ, dont 116 au profit des espaces agricoles). Rien que pour la ville de Billom, la réduction est de 20 hectares, ce qui est considérable ». Procédure oblige, les observations des personnes publiques ont soigneusement été consignées dans le projet initial afin de le soumettre, via l'enquête publique, aux administrés de Billom Communauté. Cette ultime étape de concertation a permis aux trois enquêteurs publics de recevoir, à leur tour, 142 personnes au cours des 29 permanences organisées et de recueillir ainsi 197 observations. « Chaque requête a été étudiée, une à une », explique Jacques Fournier. « Dans certains cas, la demande a été jugée recevable ; dans des situations très particulières, portant sur des points de détails, elle n'a pas été prise en compte. Mais des réponses ont été apportées à chacun ». Les observations les plus lourdes émanant des personnes publiques ont même, dans certains cas, généré des modifications des zonages : « De nouvelles OAP ont été créées par exemple ».

A l'issue de ce long processus, la Commission d'enquête a rendu son avis : « Favorable ». Un ouf de soulagement pour la Communauté dans ce dossier titanesque concernant 25 communes (26 au départ avant la fusion de Dallet et Mezel pour devenir Mur-sur-

Allier) avec un plan réalisé à la parcelle. « C'était très lourd mais globalement tout s'est bien passé. Il faut rendre hommage à chaque maire. Chacun a joué le jeu, son rôle de médiateur avec ses administrés pour concilier au mieux, objectifs généraux et particuliers ». Conçu pour une quinzaine d'années, ce PLUi-H, qui pourra être modifié ou révisé au fil des ans, est constitué d'une pierre angulaire: le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire (PADD).

1. Orientation d'Aménagement de Programmation : indications inscrites dans le PLU sur la façon d'aménager une zone à urbaniser (AU) qui ne l'est pas encore. Généralement, une OAP concerne une ou plusieurs grandes parcelles ou un lot de petites parcelles.

Enquête publique : 4 points clé

1. RÉFÉRENCE

Ce PLUi-H se substitue aux documents d'urbanisme dont disposaient jusqu'à présent chacune des communes (Carte communale, POS, PLU, ou à défaut RNU³). Il constitue donc un document de référence, conçu à l'échelle de la Communauté de Communes, pour l'aménagement, la prise en compte de l'environnement, l'urbanisation, les mobilités et l'habitat... à l'horizon 2030.

2. INTÉRÊT COLLECTIF

Suite à l'enquête publique, aucune des observations n'était de nature à remettre en cause le projet. En effet, si quelques-unes d'entre elles présentaient un intérêt collectif, la plupart avait surtout pour fondement un problème particulier. Or, l'intérêt général prime sur le particulier.

3. RESPECTUEUX

Ce PLUi-H a pris en compte les différentes caractéristiques des communes en créant trois secteurs géographiques dotés de règlements spécifiques : Val d'Allier-Vallée du Jauron, Billom et Contreforts du Livradois.

4. CONFORME

Le PLUi-H est en conformité avec les prescriptions de niveau supérieur que constituent le SCoT du Grand Clermont (Schémas de Cohérence Territoriale) ou la charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez. Les prescriptions environnementales (Natura 2000, Trames verte et bleue, ZNIEFF...) ont, elles aussi, été prises en compte.

2. Règlement National d'Urbanisme

RENDEZ-VOUS

Vendredi 14 février

• Lectures à voix haute « On nous lit »
« Pareil à l'éléphant », brèves de lectures par Jean Lenturlu, à 20h à la Marpa de Pérignat.

Mardi 25 février

• Ciné-goûter, à 15h à Saint-Dier d'Auvergne
Wallace & Gromit : cœur à modeler (à partir de 5 ans)
Ce programme est composé de deux aventures de Wallace & Gromit : « Rasé de près » (première apparition de Shaun le mouton) et « Un sacré pétrin » inédit au cinéma.

Du 11 mars au 1er avril

• Exposition photos de Nicolas Anglade à l'ancien collège de Billom « L'ancien collège vu par ... »

Jeudi 26 mars

• Conférence « Les Mauméjean et l'art du vitrail » à 20h, à Espirat

Vendredi 27 mars

• « Fête du court », soirée court-métrage à 20h30 à Saint-Jean-des-Ollières

Vendredi 3 avril

• Lectures à voix haute « On nous lit »
« Quand ça gratouille ! » par la Cie Lectures à la carte, à 18h30 à la bibliothèque de St Julien de Coppel

Du 4 au 27 avril

• Exposition photos de Nicolas Anglade à la maison Grenouille de Pérignat-ès-Allier « Pérégrinations »

Samedi 11 avril

• Soirée « coups de cœur », sélection de courts métrages au Moulin de l'étang à Billom (18h jeune public, 20h30 tout public)

Jeudi 16 avril

Conférence « Le typus religionis » à 20h à Billom

Vendredis 17 avril et 29 mai

• Visite guidée de Saint-Cerneuf en musique à 18h30 à Billom

Du 25 avril au 27 juin

• Exposition « Paroles de pays » médiathèque de Billom

Mardi 28 avril

• Ciné-goûter, à 15h à Saint-Dier d'Auvergne

Jeudi 7 mai

• Soirée ciné concert aux jardins de la Croze à 20h à Billom

Du 7 au 30 mai

• Exposition photos « portraits de l'homme sauvage » aux jardins de la Croze, Billom

Vendredis 15 mai et 19 juin

• Visite guidée «Paroles de pays» à 18 h 30 à Isserteaux

Vendredi 5 juin

• Ciné-concert avec l'Ensemble Jazz et Le Brass, Aire de camping-car à Saint-Dier d'Auvergne
• Concert de musiques « électro-ethno-jazz » avec l'orchestre harmonique de Vertaizon et le Cercle musical de Saint-Dier
• Lectures à voix haute « On nous lit »
Tous les matins je me lève par la Cie de l'abreuvoir, à 20 h à la salle des fêtes de Chauriat
• Rendez-vous aux jardins à partir de 18h à Saint-Dier

Samedi 20 juin

• Journées nationales de l'archéologie

Dimanche 28 juin

• Journée du Patrimoine de Pays à Contournat, Saint-Julien-de-Coppel



La Martre - Montmorin

HABITAT

AU CŒUR DU PLUI

A l'image d'un puzzle géant, un projet de territoire comprend des pièces qui, ensemble, forment un tout cohérent. A Billom communauté, la philosophie du projet repose sur le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD)¹. Ce PADD est la clé de voûte du PLUi-H, qui vient d'être adopté (lire page 1) et qui signifie Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ; comprendre : les problématiques d'habitat sont aussi au cœur du PLUi.

Ce sont les poupées russes. Tout est lié, savamment imbriqué. PADD, PLUi-H, mais également PCAET²... Tous ces sigles donnent un peu le tournis mais quand on y regarde de plus près, la situation est malgré tout assez limpide.

Au sein du PLUi, le PADD constitue la feuille de route : véritable projet de territoire, il fixe les grandes orientations à l'horizon 2030. Il incarne la vision des élus de Billom Communauté pour ce territoire en matière de cadre et de qualité de vie.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de référence en matière de droit des sols. Il s'impose à tous notamment lors de l'instruction des permis de construire ou d'aménager. Au cœur de ce PLUi, le volet habitat occupe une place prépondérante d'où le terme de PLUi valant programme local de l'habitat et ce sigle intègre l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) lancée par Billom-Co en 2016 et élargie à l'ensemble du territoire dès 2018.

Un tel document est une première sur le territoire, le fruit d'un travail de titan réalisé par l'ensemble des élus communautaires. S'il est réglementaire, donc parfois restrictif, ce PLUi-H a surtout pour objet d'optimiser au mieux la qualité de vie... chez vous !

L'habitat, enjeu crucial

Il convient tout d'abord de définir la notion d'habitat : on parle de logements bien sûr, mais pas seulement. « C'est le cadre de vie ou l'environnement du logement, aussi. La notion d'habitat intègre également les problèmes liés à la mobilité, aux transports domicile-travail... La question de l'habitat touche en fait à l'ensemble de la stratégie urbaine », précise Jacques Fournier, vice-président chargé de l'habitat à Billom Communauté.

Dans le cadre de sa stratégie urbaine, la volonté de la com'com est de maintenir vivante une région à la fois très péri-urbaine et de moyenne montagne, très rurale. D'où la nécessité de renforcer des pôles de vie définis notamment par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Billom est en effet l'un des sept pôles de vie principaux du Grand Clermont³. La stratégie communautaire consiste donc d'abord à conforter ce pôle de vie qui offre animations et services aux habitants sans oublier les pôles secondaires comme Saint-Dier-d'Auvergne. « Sur ces pôles relais, il faut préserver les services de proximité, les commerces, les animations culturelles et sociales... pour éviter à tout prix qu'ils ne deviennent des villages dorts. »

Cette volonté de renforcer ces centres-bourgs impose de stopper l'étalement urbain comme c'est le cas dans les grandes banlieues pavillonnaires, constituées d'un petit bourg historique exsangue, et d'une population étalée.

A Billom Communauté, l'idée est de jouer sur la qualité environnementale, patrimoniale et paysagère. Ainsi, à Billom, par exemple, pour stopper l'étalement sur les zones périphériques, 20 hectares de terrain constructibles sur 46 ont été supprimés dans le cadre du PLUi. Pour Jacques Fournier, « c'est considérable, d'autant que l'ensemble des communes de Billom Co a procédé au même exercice ». Initialement imaginés pour attirer de nouveaux habitants, 140 hectares de zones constructibles ont ainsi été supprimés sur le territoire « pour mieux les disposer dans l'espace, éviter d'empiéter de façon anarchique sur les terres agricoles ou les terrains naturels. » Alors que le département du Puy-de-Dôme fait partie des départements français ayant le plus artificialisé ses sols (2 500 hectares de terres naturelles ou agricoles consommées en huit ans, lire La Montagne du 31 octobre 2019), c'est donc une sacrée volte-face.



De nombreux casse-têtes

Parmi les nombreux problèmes à résoudre : diversifier les formes urbaines pour aller à l'encontre du tout-pavillonnaire, adapter les logements aux populations plus fragiles (personnes âgées, jeunes ménages, gens du voyage, relogement d'urgence...) ou encore reconquérir les centres-bourgs.

« Le pavillonnaire à grande échelle propose un habitat d'un seul type. Or, un couple ayant acheté un pavillon peut, en vieillissant, souhaiter se rapprocher d'un centre-bourg. Les enfants ont grandi, quitté la maison. Le pavillon ne convient plus nécessairement à une vie de seniors désireux de bénéficier de commerces de proximité, d'activités culturelles... Nous devons donc cibler ce qui nous manque en matière de diversité d'habitat ». Pour celles et ceux souhaitant vieillir dans le logement familial, il faut aussi être en mesure d'adapter ces logements au vieillissement, au handicap. Autre préoccupation : les jeunes ménages, qui ne sont pas en mesure d'acheter et qui ont besoin de locatif à des coûts abordables ; les gens du voyage, implantés depuis très longtemps et dont il faut se préoccuper en terme de logements (lire l'édition du Journal Billom Communauté de juillet 2019) ou encore les personnes en quête d'un logement d'urgence, suite un problème social, familial.

La question de la reconquête des centres-bourgs apparaît donc comme cruciale : « L'habitat ancien est peu adapté à une forme de vie contemporaine. Les logements sont

trop petits, trop sombres... Il convient de les réhabiliter pour répondre aux besoins et aux demandes non satisfaites et remettre ainsi de la vie dans les centres-bourgs. »

L'OPAH, outil majeur

Parmi les outils à la disposition de la collectivité : l'OPAH. Elle permet d'apporter des aides aux propriétaires bailleurs et occupants⁴. « Prioritairement destinées à des personnes dont les ressources sont faibles, ces aides permettent de les aider à agir pour améliorer des logements indécents, indignes ou à forte précarité énergétique », explique Jacques Fournier. Menée dans le cadre d'un contrat entre Billom Communauté et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), cette OPAH concerne l'ensemble du territoire avec une priorité donnée aux centres-bourgs jugés stratégiques : en effet, c'est là que l'on trouve, généralement, des immeubles vétustes et des logements vacants.

Si, outre l'OPAH, les mesures liées à l'amélioration de l'habitat (lire ci-contre) sont nombreuses, elles ont aussi un coût. Pour la période 2016-2021, une enveloppe de 1 700 000 € a ainsi été prévue, traduisant une politique de l'habitat à l'échelle communautaire. « Avec la réflexion menée dans le cadre du PLUi, nous avons une vision de l'habitat beaucoup plus large qu'avec la seule OPAH. Un grand pas en avant ».



Accessibilité du logement

1. Lire Journal Billom Communauté n°2 de juillet 2018.
2. Plan Climat Air Energie Territorial (lire page 4)
3. Regroupe Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne Communauté et Billom Communauté
4. Aides soumises à des conditions de ressources pour les propriétaires occupants. Pour les propriétaires bailleurs, les aides financières sont soumises à une mise en location selon un loyer conventionné pendant une durée de 9 ans.

CE QUE PRÉVOIT LE POA

Dans le langage PLU, le POA (Programme d'Orientations et d'Actions) est le nouveau nom pour PLH (Plan Local de l'Habitat) dont les axes stratégiques reposent notamment sur la coordination de la production de logements et l'orientation vers des besoins insatisfaits ; la valorisation du bâti ancien et des centres-bourgs ; l'accompagnement des ménages vivant dans des logements indignes, insalubres.

1 - POURSUITE DE L'OPAH, qui mobilise le plus de moyens financiers (lire article).

2 - MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACCESSION DANS L'ANCIEN : acquérir un logement ancien de centre-bourg, pas toujours bien agencé, nécessite souvent des frais lourds de rénovation. Dans le cadre du PLUi-H, la possibilité de bénéficier d'une aide en ingénierie (et éventuellement financière) pour des travaux d'amélioration non éligible dans le cadre de l'OPAH a été actée. Il reste toutefois à fixer les règles dans le détail. L'objectif est de permettre à chacun de bénéficier d'un conseil pour mener la bonne réflexion dans le bon ordre. Réhabiliter un logement coûte souvent plus cher que d'en faire construire un neuf. Une aide financière plafonnée pourra aussi être apportée.

3 - ACCOMPAGNEMENT DE L'AUTO-RÉHABILITATION : celles et ceux qui veulent rénover eux-mêmes pourront être accompagnés et encadrés. Formations, ateliers via les Compagnons bâtisseurs par exemple... La Communauté veut apporter une aide à cette animation pour aider chacun à s'auto-former pour réaliser des travaux.

4 - CONSEIL À LA QUALITÉ ARCHITECTURALE, PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE : le savoir-faire d'une entreprise s'arrête souvent à son activité principale. Il est parfois nécessaire d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des constructions et réhabilitations. Le principe est acté, il reste à en trouver les modalités. La mise en place de ce dispositif permettra d'apporter du conseil technique aux habitants. 300 000 € de budget ont d'ores et déjà été inscrits pour financer ce dispositif sur 6 ans pour favoriser un conseil le plus en amont possible d'un projet.

5 - STRATÉGIE FONCIÈRE : pour mettre en œuvre des projets dans le domaine de l'habitat, la maîtrise du foncier est primordiale. La collectivité doit donc avoir la capacité de préempter ou d'acquérir des terrains. Dans le domaine de l'habitat, il est parfois utile d'acquérir certaines parcelles stratégiques pour pouvoir monter des opérations immobilières garantissant une mixité sociale, une réponse aux besoins en matière d'habitat. Sans maîtrise sur le foncier, une com'com est très vite désarmée au moment d'agir.

6 - DISPOSITIF D'URGENCE : personnes seules dans la rue, sinistres, problèmes familiaux et sociaux... L'idée de construire des logements d'urgence communautaire a été écartée. En effet, il existe dans les différentes communes des logements et structures (logements communaux, chalets de tourisme...) qui pourraient être mobilisés de façon ponctuelle. Cette action figure au PLUi-H : il faut désormais effectuer un inventaire pour ensuite avoir une vraie capacité de réponse lorsqu'une situation d'urgence se présente.

7 - HABITAT PÉRENNE DES GENS DU VOYAGE : Billom Communauté est un territoire pilote en la matière (lire notre édition du mois de juillet 2019). Il s'agit de mobiliser du foncier pour désengorger l'aire d'accueil pour lui redonner sa vocation initiale et reloger des gens du voyage occupant des terrains impropres, conformément à la réglementation.

8 - ANIMATION ET PILOTAGE : afin de mener toutes ces actions en bonne cohérence, il convient de mettre en place des groupes de réflexion impliquant tous les partenaires liés aux problématiques de l'habitat : travailleurs sociaux, missions locales, services du Conseil départemental, bailleurs sociaux, élus...

TOUS ENSEMBLE !

Billom Communauté a présenté son plan d'actions pour la mise en œuvre du projet de plan d'actions PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : sept axes majeurs et 28 fiches actions (dont 19 prioritaires) ont ainsi été inscrites au Plan pour répondre à l'obligation réglementaire fixée par l'Etat pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Jean-Pierre Buche, vice-président chargé de l'environnement, vous aide à y voir plus clair.



AXE 1 : TRANSVERSAL

Pour s'assurer que la démarche du PCAET soit réellement efficace, il est nécessaire d'effectuer un suivi des actions et de leur mise en œuvre. Création d'un club climat, veille active sur les moyens financiers que le territoire peut déployer pour mettre en œuvre ses actions, mobilisation des habitants, relais auprès des associations...

- ACTION N°1** SUIVRE ET ÉVALUER LE PCAET
- ACTION N°2** SE DOTER DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PCAET
- ACTION N°3** SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AUTOUR DU PLAN CLIMAT
- ACTION N°4** SE DOTER DE MOYENS HUMAINS ET CONSTRUIRE UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS CLIMAT POUR METTRE EN ŒUVRE LE PCAET
- ACTION N°5** INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA TRANSITION
- ACTION N°6** AGIR POUR LE CLIMAT EN TANT QU'ASSOCIATION



Dans les rangs des élus communautaires, obligation réglementaire ou non, ce PCAET est surtout une affaire de bon sens, de responsabilité collective. « Nous venons de vivre une canicule et une sécheresse puis des épisodes de pluie violente. Nous ne pouvons pas ne pas bouger. Si chacun d'entre nous se sent impuissant, chacun, à son niveau, peut faire sa part, à l'image du colibri de Pierre Rabhi² », argumente Jean-Pierre Buche. Parmi toutes les mesures retenues, trois niveaux de priorités ont été établis (A, B et C par ordre d'engagement³) même si les élus le concèdent volontiers : « Pour nous, toutes devraient être placées en priorité A. L'essence de ce PCAET est avant tout de rendre durable, non pas la planète, mais l'humain. Que le modèle retenu ait valeur d'exemple et permette aux futures générations de

respirer, manger, vivre sain ». Alors bien sûr, dans un réflexe individualiste naturel, chacun aura tendance à considérer que « moi, ce n'est pas pareil ». Mais c'est bien en cumulant tous ensemble, chacun à son niveau, des gestes de bon sens, que la vie sera plus belle.

1. Lire page 7 du Journal Billom communauté de janvier 2019.
2. Cette légende amérindienne raconte que lors d'un incendie de forêt, tous les animaux terrifiés observaient le désastre, impuissants. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! » Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »
3. En fonction des moyens humains et financiers, de la faisabilité / temporalité de mise en œuvre.

AXE 2 : TRANSPORT

« C'est probablement l'un des leviers parmi les plus importants. Aujourd'hui, on compte quotidiennement 1,5 millions de trajets vers la métropole clermontoise parmi lesquels ceux depuis Billom Communauté. Chaque véhicule transporte 1,1 passager en moyenne... Avec des dispositifs simple type Rezo pouce ou le co-voiturage, nous pourrions viser facilement 2 passagers par voiture, soit une diminution de 50% de des émissions de CO2. C'est assez simple et très concret ».

« Même si l'usage de la voiture est indispensable sur notre territoire, nous devons développer l'usage du vélo car 40% des trajets font moins de 4 km ! Entre Billom et Pérignat, une piste cyclable existe mais concrètement, un cycliste ne s'y sent pas en sécurité par manque de civisme sur la route. Ce contexte doit être amélioré. Une réflexion doit être portée sur un itinéraire cyclable dédié entre Billom et la gare de Chignat. Les possibilités existent, il faut les exploiter. Enfin, outre le vélo, l'amélioration de la liaison Billom-Chignat permettrait de rejoindre Clermont-Ferrand en 25 minutes ce qui serait une révolution ».

- ACTION N°7** RÉDUIRE LES BESOINS DE DÉPLACEMENTS
- ACTION N°8** DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE
- ACTION N°9** DÉVELOPPER LE COVOITURAGE
- ACTION N°10** DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO
- ACTION N°11** FAVORISER LA PRATIQUE DE L'ÉCOCONDUITE
- ACTION N°12** FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN



AXE 3 : ENERGIES RENOUVELABLES

Le territoire a un potentiel de production d'énergie renouvelable sous-exploité : 30% de sa consommation actuelle (solaire, biogaz et bois). Développer sa production d'énergie renouvelable, c'est assurer son indépendance énergétique et enclencher une forte dynamique économique et écologique au niveau du territoire. Parmi les leviers : développer l'eau chaude sanitaire solaire pour toutes les nouvelles constructions ; soutenir les associations réalisant des initiatives concrètes comme des micro-centrales solaires, éoliennes, hydro à l'échelle d'un hameau ; valorisation du bois issu du broyage / travaux d'élagage bord de route et la biomasse en général.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES **ACTION N°13**



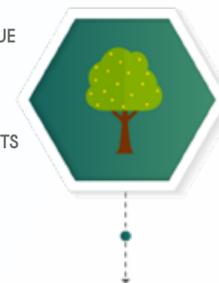
AXE 4 : ÉCONOMIE

« Sans revenir au moyen-âge, nous sommes sans doute dans l'obligation de changer de modèle économique, notre modèle de consommation. Même si la publicité veut nous faire croire le contraire, le schéma axé autour du « Tout consommation » est dépassé. Si on prend l'exemple de l'alimentation, la volonté de consommer local est réelle. Aujourd'hui, une étude montre qu'un aliment parcourt 1 200 km en moyenne pour atterrir dans l'assiette d'un Grand Clermontois. Si l'on parvient à produire, vendre et consommer des salades du territoire, on réduira cette anomalie. On ira moins chercher notre salade dans une grande surface clermontoise.

Nous devons penser à changer drastiquement nos modes de fonctionnement en développant le réemploi, en luttant contre les phénomènes d'obsolescence programmée. Dans le domaine de la ressourcerie, les initiatives comme l'association Les p'tites pépites doivent être soutenues. Les questions du recyclage et de l'économie circulaire nous paraissent constituer un levier que Billom Communauté peut accompagner pour aider à l'émergence de projets.

Enfin, plutôt que de jeter, il faut apprendre à ré-employer, récupérer les pierres d'une maison pour rebâtir. Par exemple, à Pérignat, un hangar agricole situé dans le centre-bourg a été déconstruit pour implanter trois maisons à sa place. Il a été reconstruit sur l'écopôle pour être mis à disposition des maraîchers. Mis bout à bout, tous ces efforts finissent par être significatifs... »

- ACTION N°14** ANIMER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE
- ACTION N°15** ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET AGIR SUR LES DÉCHETS
- ACTION N°16** FAVORISER L'INSTALLATION DE RESSOURCERIES SUR LE TERRITOIRE



AXE 5 : AGRICULTURE

« Pas question bien évidemment de pointer du doigt les agriculteurs plus que tout autre citoyen. Mais c'est un fait, l'agriculture est aussi un émetteur important de gaz à effet de serre via notamment les engrais et les pesticides. Nous devons donc tous contribuer à conseiller les agriculteurs à modifier leurs pratiques culturales : si les consommateurs mangent de la lentille, ils produiront de la lentille ! Or, introduire des légumineuses dans leur culture permettrait de diminuer un peu la consommation d'engrais azoté et d'énergie pour leur fabrication puisque les légumineuses produisent elle-même de l'azote à partir de leurs racines. Il faut aussi utiliser la science à bon escient.

On sait aussi que planter un arbre, une haie, favorise la séquestration carbone les végétaux ayant la capacité de stocker le CO2 dans des proportions non négligeables. Si l'est du territoire est bien pourvu en forêt, l'ouest est un peu pauvre. Le PLUi prévoit d'ailleurs une trame verte qui recommande les zones géographiques où planter. A Pérignat, 2 500 végétaux ont été plantés en 2017 et 2018. A l'échelle de la com'com, l'objectif de 100 000 arbres pourrait être fixé. »

- ACTION N°17** FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS
- ACTION N°18** FAVORISER LA SÉQUESTRATION CARBONE
- ACTION N°19** FAVORISER DE NOUVELLES PRATIQUES ALIMENTAIRES
- ACTION N°20** FAVORISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES CULTURALES



AXE 7 : UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

« Grande ambassadrice de ce plan d'actions, la Communauté de communes se doit, elle aussi, d'être irréprochable tout comme ses élus. Ainsi, l'un des objectifs sera de revenir à un système sans climatisation pour les bâtiments publics. L'Aduhme travaille aux côtés de Billom Communauté pour la révision de 46 points de chauffage sur le territoire pour diminuer la consommation : les chaudières au fioul laisseront peu à peu la place au gaz, à l'aérothermie ou à la géothermie. Sur les 25 communes du territoire, 22 ont déjà pris la mesure d'éteindre l'éclairage public nocturne entre 23 h et 5 h. »

- ACTION N°21** FAVORISER LES CONSTRUCTIONS EXEMPLAIRES
- ACTION N°22** FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
- ACTION N°23** FAVORISER LE CHANGEMENT DES CHAUDIÈRES AU FIOUL
- ACTION N°24** RENDRE EXEMPLAIRES LE PATRIMOINE ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- ACTION N°25** RENDRE EXEMPLAIRE LA RESTAURATION PUBLIQUE
- ACTION N°26** RENDRE EXEMPLAIRES LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS ET ÉLUS DE BILLOM COMMUNAUTÉ
- ACTION N°27** ELABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER DE RÉNOVATION ET DE MUTUALISATION
- ACTION N°28** METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE FORMATION DES ÉLUS ET DES SERVICES



TOURISME

CARRÉ D'ATOUTS POUR BILLOM COMMUNAUTÉ

Sur les 50 000 touristes recensés en Livradois-Forez chaque année, 7 000 passent par le Bureau d'information touristique de Billom Communauté. Architecture et patrimoine, activités nature, gastronomie et festivals sont les piliers du tourisme sur le territoire.

Depuis cinq ans, la Communauté de communes a délégué sa compétence tourisme à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez (MDT), qui construit une politique touristique globale — axée notamment sur les activités nature et les savoir-faire — dans le respect des spécificités de chaque Communauté de communes adhérente.

Sur le territoire de Billom Communauté, l'atout numéro 1, c'est le patrimoine.

« Toute l'animation repose sur le Pays d'Art et d'Histoire », souligne Muriel Papillon, responsable du pôle accueil territoire et relation locale de la MDT. « Une construction depuis plus de 20 ans autour de la valorisation du patrimoine, qui constitue le cœur du territoire pour la population locale comme pour les touristes ». Françoise Bernard, vice-présidente chargée du tourisme et du patrimoine, confirme : « 2 000 enfants ont bénéficié des services du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) cette année grâce à des ateliers pendant les vacances, au travail mené avec les enseignants, aux visites théâtralisées... Si le tourisme constitue un levier économique indéniable, il est aussi question d'appropriation d'un territoire, de transmission. Sur le plan purement touristique, le Pays d'Art et d'Histoire apporte une belle hauteur de vue du territoire. C'est notre plus gros levier touristique ».

Atout n°2 pour la clientèle touristique composée à 50% par des puydômois, le contexte naturel. « Nous sommes dans le Parc naturel régional du Livradois-Forez. Après le quartier médiéval, les

touristes vont randonner et profiter de la beauté de nos paysages » indique Muriel Papillon. « Le territoire est bien organisé en sentiers protégés grâce à des circuits inscrits au plan départemental de randonnée pédestre. Ils sont entretenus grâce notamment à RELF¹, des topos guides ont été édités... Il y en a pour tous les goûts ».



Pour les plus sportifs, il faudra encore patienter un peu pour profiter de la Vélo route via la voie verte « dont le tracé longera toutes nos communes situées en bord d'Allier ». Itinérance en cyclotourisme, la V70 permet de relier Nevers à Palavas-les-Flots.

Atout numéro 3, le savoir-faire et la gastronomie. « Savoir-faire inscrit au patrimoine immatériel de la France, l'ail de Billom fait aussi partie du réseau des Sites remarquables du goût. C'est intéressant sur le plan touristique car cela grave dans le marbre un savoir-faire traditionnel et emblématique du territoire et se traduit par la foire à l'ail en période estivale ». Et outre l'ail rose, Billom Communauté

peut aussi compter sur l'ail noir proposé par Laurent Girard, « un véritable carton auprès du public et des restaurateurs ».

Festivals

Durant l'été, la vie de la commune de Billom est aussi rythmée par le festival médiéval fantastique Charivari. « Fin août, les quartiers anciens sont investis du matin au soir dans une ambiance très festive. Les gens sont costumés, les animations sont multiples autour d'une référence littéraire qui constitue le fil rouge pendant ces deux journées de fête ».



Charivari

Et puis il y a les incontournables Jeudis du Pressoir, chaque jeudi soir en juillet et en août : « Ces apéros-concerts drainent un public familial, multigénérationnel, jusqu'à 1 500 personnes chaque soir ». La recette de ce succès ? Deux

artistes à l'affiche chaque jeudi au théâtre de verdure à proximité de l'église Saint-Loup, l'éclectisme des univers musicaux et une soirée qui s'achève à 23 h « pour que la fête ne devienne pas nuisance ». Voilà pour l'atout numéro 4.

Si Ambert (13 000 visiteurs) et Thiers (19 000 visiteurs) demeurent les têtes de gondole du Livradois-Forez, Billom Communauté peut donc compter sur ses atouts pour séduire les touristes : « Pour ceux qui sont à Thiers, une journée à Billom s'impose pour la découverte architecturale. Nous connaissons une phase de tourisme excursionniste, avec des touristes très mobiles qui consacrent une journée dans la chaîne des puys, une journée dans le massif du Sancy, une journée à Thiers et une à Ambert. Le territoire de Billom communauté est au cœur de ces itinéraires. »

Son côté Toscane d'Auvergne, ses buttes volcaniques, ses châteaux et forteresses, le quartier médiéval de Billom dans son jus... font du territoire une destination authentique. Un cadre architectural et paysager hors du commun. Ceux qui viennent n'en reviennent pas !

¹ Randonnée en Livradois-Forez, réseau de plus de 200 bénévoles.



PROMOTION TOURISTIQUE

Un magazine de 124 pages sur le Livradois-Forez tiré à 30 000 exemplaires a été édité par la Maison du Tourisme pour promouvoir les séjours touristiques : reportages, interviews, portraits... Ce magazine, édité en français et en anglais, place le cœur médiéval de Billom dans le Top 10 des incontournables à découvrir sur le territoire du Parc.

Depuis l'été 2019, le site web www.vacances-livradois-forez.com permet lui aussi d'assurer la promotion touristique du territoire. La partie blog est résolument tournée vers la valorisation des expériences dont peuvent bénéficier les touristes en venant découvrir le Livradois-Forez.

Sur un marché très concurrentiel comme celui du tourisme régional, la Maison du Tourisme a souhaité décliner un « code de marque » avec la Marque jaune. Ces éléments visuels, logo, charte graphique peuvent ainsi être utilisés par la MDT et l'ensemble des acteurs touristiques. « Un logo qui traduit le bois, une coupe de bois, l'environnement, la nature » selon l'interprétation des élus communautaires. D'autres y verront des lignes topographiques mais pour tous, c'est bien de tourisme nature, d'environnement et d'authenticité dont il s'agit.

« Des choses simples au quotidien dont on ne se rend plus compte. Rendre l'ordinaire extraordinaire ».

BRÈVES

QUAND LES JEUNES S'ADRESSENT AUX JEUNES

Dans le cadre de la mission menée par l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), un chantier de jeunes, encadré par les deux éducatrices Marie-Pierre Rebatel et Tilia Poisson, a eu lieu durant l'été. Objectif pour ces quatre garçons et cinq filles âgés de 16 à 21 ans : réaliser une plaquette en direction des 12-25 ans pour leur présenter les services de proximité existants — accès à l'emploi, aux soins, au logement, à la culture et aux transports — et ainsi répondre à un manque d'informations en direction de ce public. Après avoir parcouru le territoire avec l'animatrice du Pays d'Art et d'Histoire pour une visite de quelques lieux patrimoniaux, le groupe a été accueilli, le temps de l'élaboration de la plaquette, dans la salle de l'Angaud mise à disposition par la mairie de Billom. Les jeunes ont ensuite passé deux demi-journées avec une infographiste pour « ordonner » les informations et construire la trame de la future plaquette.

Si l'action a été financée par le FIPD (Fond d'Intervention de Prévention de la Délinquance) — 1 890 € pour les 9 bourses de 120 € par jeune et pour l'intervention de l'infographiste — l'impression de la plaquette a été prise en charge par Billom Communauté. Cette plaquette est disponible depuis le début de l'année dans les lieux publics du territoire (mairies, Mission locale, Maison des solidarités, Régie de territoire, collèges...)



SIÈGES PARTAGÉS

Le 4 novembre dernier, le groupement Arvernois / MTA a été retenu pour la conception-réalisation du futur siège communautaire. Ce projet, mené conjointement avec le SIVOS (qui construit lui

aussi son siège) et l'OPHIS (qui réalise 12 logements sociaux) est donc mené dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Pour Billom Communauté, il s'agit de réunir sur un même site le siège administratif (actuellement 7, avenue Cohalion) et une partie du pôle culture (rue des Boucheries). La commune de Billom est également concernée puisqu'elle est maître d'ouvrage de la voirie et des réseaux divers (VRD) de la partie logement. Le coût de revient prévisionnel global pour la Communauté de communes est de 806 592,40 € HT (financé à près de 70%). Le montant de l'ensemble de l'opération s'élève à 3 393 335,84 € HT.

LE LABEL PAH ÉTENDU

C'est officiel depuis le 13 novembre ! Après près de deux ans de travail sur le dossier de renouvellement et d'extension du label Pays d'Art et d'Histoire, une délégation de la Communauté de communes, conduite par le Président Gérard Guillaume, est allée présentée et défendre oralement le travail réalisé depuis dix ans pour la valorisation et la connaissance du patrimoine. Le conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, réuni pour l'occasion au ministère de la culture, a validé à l'unanimité la demande de la communauté de communes. Il a souligné l'important travail réalisé auprès du jeune public, la créativité et l'originalité des actions de médiation réalisées sur le territoire de Billom Communauté. Pour célébrer cette excellente nouvelle, de nombreux projets sont en cours de préparation pour l'année 2020 !